

CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 17 décembre 2024

Président : Auberson Thierry

Excusés : Favre Gordana – Imgrüt Urs – Mercuri Salvatore

Absents : Chevalier Pierre-Alain – Jaillet Philippe – Schoenholzer Caroline- Wirths Damien

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 39/2024 « Modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable ».
- 6) Préavis 40/2024 « Demande de crédit pour la pose de pergolas dans les jardins du centre de vie enfantine et la rénovation de ses façades ».
- 7) Préavis 38/2024 « Budget 2025 ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président annonce les démissions de MM. Patrick Dutruit et Philippe Jaillet, de l'Entente villageoise, et fait lecture des courriers y relatifs.

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec une abstention.

1) **Adoption de l'ordre du jour**

Le Président indique qu'initialement il était prévu à l'ordre du jour un point 8 - Dépôt d'une résolution à la suite de la réponse de la Municipalité à l'interpellation « Aveuglement causé par des installations solaires inappropriées ». Après discussion avec les signataires, ces derniers souhaitent retirer ce point, ce qui clos le sujet pour cette séance. Aucune autre modification ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour modifié est adopté à la majorité avec 5 avis contraires.**

2) **Communications du Président**

Les activités du bureau depuis le dernier conseil :

- Participation au dépouillement le dimanche 24 novembre 2024. Le Président communique les résultats pour Cheseaux. Le prochain scrutin est fixé au 9 février 2025.

Les activités pour le Président depuis le dernier conseil :

- Participation à la séance Palm 2025 (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) qui a eu lieu à Morges le dimanche 20 novembre 2024.

3) **Communications de la Municipalité**

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que comme annoncé lors de la dernière séance, une délégation s'est rendue à Aubignan pour y rencontrer les autorités actuellement en place, afin de discuter dans quelles mesures le jumelage pourrait être réactivé, lequel nous le rappelons n'est plus actif depuis 2018. L'année prochaine sera l'anniversaire des 40 ans du jumelage et la nouvelle équipe d'Aubignan est très motivée. Il a été décidé de poursuivre le jumelage, de fêter les 40 ans le week-end des 27/28 septembre à Aubignan et de faire le retour à Cheseaux à l'occasion du challenge 2026 de la jeunesse de notre village. Le Syndic invite chacun à réserver cette date. Le comité du jumelage à Cheseaux était géré par M. Georges Favre, lequel a remis le flambeau à la Municipalité qui a bien d'autres tâches à gérer. Donc toutes les personnes faisant parties d'une société locales ou simples membres du Conseil et qui seraient motivées à s'investir dans ce projet peuvent s'annoncer auprès de la Municipalité et le Syndic se tient à disposition pour en discuter.

Mme Martine Lob, Municipale, signale que la Municipalité a approuvé le plan énergie et climat communal, lequel a été envoyé au Canton. Il sera présenté au Conseil lorsqu'il aura été approuvé par le Canton.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que le chemin de Derrière-la-Ville est à nouveau ouvert à la circulation, la première couche de goudron a été posée, les aménagements se feront en début d'année 2025. Début janvier 2025 les travaux de la route de Morrens commenceront et une petite partie de la canalisation d'eau potable sera également changée durant ces travaux.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, communique une information sur l'aménagement du territoire et l'affectation du sol. Au Marais du Billet et au Grand Pré, la Municipalité a des espaces « sous compétence municipale », aujourd'hui cette affectation n'a plus de raison d'être. Pour pouvoir concrétiser des projets sur ces espaces, il y a lieu de leur attribuer de nouvelles affectations ce qui devient urgent car il s'agit de parcelles d'utilité public. Au début 2025 la Municipalité présentera ces projets pour avancer le plus rapidement possible.

4) **Informations régionales**

--

5) **Préavis 39/2024 « Modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie indique qu'en page 2 du rapport, paragraphe : nouvelle solution - 1^{ère} puce - il est fait mention du règlement de mars 2024 au lieu de juin 2024, et fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, précise qu'il ne va pas refaire tout l'historique mais précise que la première mouture n'a pas été approuvée par le Canton et la copie a dû être revue. Le Canton a un règlement type et aime en rester très proche. En gros, on propose maintenant d'alimenter ce fonds par la taxe d'usage du sol qui est aujourd'hui budgétisé à environ CHF 120'000.00 par année, ce qui permet de combler le déficit d'alimentation de ce fonds par quelque chose qui est conforme au cadre légal cantonal et comptable. Le Syndic précise également que la Municipalité a en plus déposé un amendement à ce préavis, permettant ainsi de modifier l'article 7, alinéa 1 en modifiant le texte de la manière suivante :

- Ancien : Toutes les personnes physiques ou morales assujetties à la taxe spécifique peuvent bénéficier d'une subvention du fonds pour les projets sis sur le territoire communal.
- Nouveau : Toutes les personnes physiques ou morales peuvent demander à bénéficier d'une subvention du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

M. Etienne Fleury, Syndic, se tient à disposition si nécessaire. De plus, pour donner suite à plusieurs demandes, notamment de M. Thomas Daetwyler, il précise également ceci hors de ce préavis puisque cette décision est de la compétence communale, que des subventions pourront également être accordées pour des achats de vélos électriques neufs mais également d'occasion achetés chez un concessionnaire.

M. Jean-Dominique Decotignie souligne qu'en mars 2024 le Conseil avait déjà accepté cette mouture là et ne voit pas de raison de la refuser aujourd'hui.

M. David Hofstetter demande si les subventions pour les vélos électriques porteront également sur les vélos électriques à 45 km/heure ?

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que ce point ne fait pas l'objet de modification pour l'instant.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote pour l'amendement.

- **L'amendement tel que présenté est accepté à l'unanimité.**
- **Le préavis 39/2024 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité avec une abstention.**

6) Préavis 40/2024 « Demande de crédit pour la pose de pergolas dans les jardins du centre de vie infantine et la rénovation de ses façades »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Pierre-Yves Zimmermann fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 283'250.00 pour ce faire, financé par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Présidente, demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sergio Del Gottardo fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit pour un montant de CHF 283'250.00 TTC, destiné à la pose de pergolas dans les jardins du centre de vie infantine et la rénovation de ses façades, d'autoriser l'exécutif à contracter, si nécessaire, un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, précise que l'installation de ces pergolas va faciliter la vie des usagers du centre de vie par tous les temps. En même temps la rénovation des façades qui sont en mauvais état est présentée ; en mettant les deux projets ensemble le Conseil a pu profiter de l'analyse de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 40/2024 est accepté à la majorité moins un avis contraire et 11 abstentions.**

7) Préavis 38/2024 « Budget 2025 »

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Frédéric Gygax fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le budget de fonctionnement 2025 qui se présente des charges pour CHF 23'006'795.00, des revenus pour CHF 22'433'050.00, soit un excédent de charges de CHF 573'745.00 et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale, ensuite discussion titre par titre et une discussion finale.

M. Etienne Fleury, Syndic, tient à remercier la présence de M. Christian Franco, boursier, et M. Milos Dangubic, adjoint. Il souligne que M. Christian Franco prendra sa retraite en début d'année 2025 et il tient à le remercier d'avoir servi la commune durant plusieurs années avec un travail de qualité. Il profite également de préciser que M. Milos Dangubic sera le nouveau boursier et que c'est un véritable plaisir de travailler avec lui et il espère qu'il va rester longtemps au sein de la commune. Le Syndic précise que le budget présenté est déficitaire de CHF 573'745.00, ce qui n'est pas catastrophique. Il remercie également la Commission des finances qui fait très bien son travail, qui va au fond des choses ce qui est très agréable.

Le Syndic soulève que les critiques et remarques de la Cofin ont été écoutées d'où la présentation de ce budget qui est cohérent, ainsi que le plan d'investissement qui est effectivement ambitieux. Il n'y a pas lieu de freiner dans notre outil de travail pour arriver à réaliser ce plan d'investissement car nous avons du retard à rattraper. Il espère qu'il sera accepté sous cette forme.

La parole n'étant pas demandée, le Président commence la lecture du budget titre par titre.

M. Basile Monnier souhaite des explications au poste 351 bâtiment honoraires et prestation de service. Abandon 351 81 85 – La charge était au budget 2024 de CHF 100'000.00 pour zéro en 2025.

M. Etienne Fleury, Syndic, stipule qu'en 2024 ce montant avait été mis pour faire une étude et expertise de certains bâtiments pour les transformations envisageables par une société externe. Entre-temps le collaborateur du bureau technique a été remplacé et cela n'avait plus beaucoup de sens d'avoir une étude externe alors que nous avons aujourd'hui ces compétences au sein de l'administration raison pour laquelle ce montant n'apparaît plus en 2025.

Le Président ouvre la discussion finale.

La parole n'étant pas demandée, M. Thierry Auberson, Président, passe au vote.

- **Le préavis 38/2024 est accepté à la majorité moins une abstention.**

8) Divers et propositions individuelles

M. Gilbert Dupuis émet un vœu, conformément à l'article n° 95 du règlement du Conseil communal. Pour faire court, il ne va pas refaire la genèse du développement de nos arrêts de bus de la ligne 54 datant de 2012 et reliant notre commune à Renens entre-autre. Trois stations, à savoir Gare de Cheseaux, Marteray et Châtelard, respectivement 6 arrêts, sans aucun aménagement de confort (abribus) pour les usagers exposés aux conditions météorologiques et forcés au « pied de grue » pour ceux qui ne peuvent pas se relever en s'asseyant à terre. Des projets ont régulièrement apparus dans divers plans d'investissements antérieurs et repoussés au fil des années. Dans le plan d'investissements 2025, on retrouve le projet pour un montant de CHF 300'000.00 contre CHF 700'000.00 pour les années précédentes. Il nous fait part des considérations suivantes afin d'encourager la réalisation dans un proche avenir de ces abribus et ainsi que la mobilisation des divers intervenants concernés (Municipalité, urbanisme, service technique, TL, etc.). A savoir :

- Le nouveau développement de la Gare de Renens, l'implantation de Pulse et l'encouragement général à l'utilisation des transports publics (sponsorisée par notre Commune) vont très certainement accroître le nombre d'utilisateurs de la ligne.
- De nombreux modèles d'abribus disponibles, avec peu d'emprises au sol, sont modulables, pouvant être déplacés et réutilisés relativement facilement en cas de modifications d'emplacements.
- La planification des travaux, tenant compte des différentes autorisations, dérogations, procédures de limites territoriales ou expropriations font partie du processus qui doit nous encourager à ne pas trop tarder.
- Le respect vis-à-vis des utilisateurs qui veulent et/ou doivent faire usage des transports publics.
- Comparaisons n'est pas toujours raison, mais de nombreuses communes voisines se sont équipées récemment d'abribus et nous pourrions profiter d'un certain partage d'expériences et de gains de temps.

M. Gilbert Dutruit prie de l'excuser si ses connaissances sur ce thème devaient s'avérer lacunaires ou erronées. Voilà dans les grandes lignes ce qui le pousse ce soir à faire part de ce vœu. Il remercie les représentants de la Municipalité, tout d'abord pour ce qu'ils font pour la commune, et les invite à prendre note de son vœu.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique prendre note de ce vœu qui porte sur un sujet important qui revient régulièrement. Il est compliqué d'installer des abris de bus. Des projets sont en cours à certains arrêts dans les travaux routiers prévus. Pour certains arrêts il y a des soucis de terrain avec des parcelles privées, il faut trouver des solutions, demander des accords ; de plus, il y a également des problèmes de place suffisante. Avec le service technique des réflexions sont en cours même pour des installations provisoires. Mais il faut tenir compte des lois et des normes. Le vœu est pris en considération et c'est à l'ordre du jour.

Mme Priscille Michel intervient dans le cadre d'expériences personnelle sur l'installation de panneaux solaires, des voisins qui ont installés des panneaux solaires ont dû les enlever par la suite, ainsi que M. Simon Kassimidis qui est impacté par des panneaux solaires installés au nord. Sur la base de ces connaissances elle a refusé d'en installer au nord. Elle aimerait ainsi exprimer ce qui a pu ressortir des discussions au sein du groupe Avenir social et écologique (AS2E). La connaissance de ce problème récent, est une des clés qui permettra peut-être d'éviter un trop grand nombre de ces installations inappropriées. Les membres du groupe expriment le vœu que la Municipalité intègre à leur courrier certaines informations qui sont importantes pour une meilleure connaissance du sujet. Il est important que les futurs propriétaires sachent que selon les connaissances actuelles le problème d'éblouissement excessif peut se produire côté est, ouest, mais plus principalement sur les installations côté nord. Cet éblouissement peut causer un aveuglement au voisinage pendant plusieurs mois de l'année et que la dénomination « anti-reflet » n'apporte pas de garantie contre l'éblouissement et ne veut pas dire que les panneaux n'auront pas d'effet aveuglant. Il serait également bienvenu que les concepteurs de projets qui proposent des installations côté nord dans les zones d'habitations, soient fortement incités à utiliser l'application « Blendtool » afin d'apporter une garantie que l'éblouissement a été réellement pris en compte. Il est gênant de savoir que l'argent qui y est mis dans le fond communal pour subventionner les énergies renouvelables puisse servir à financer des installations qui créent un éblouissement excessif de leur voisinage. Elle termine en précisant que le groupe de l'AS2E espèrent que le sujet n'est pas clos pour le Conseil communal et que les prochaines séances seront l'occasion d'entendre parler d'une avancée dans la problématique.

Comme déjà mentionné précédemment lors de l'adoption de l'ordre du jour, le Président rappelle que ce sujet est clos pour cette séance, mais que cela ne veut pas dire que la Municipalité ne prend pas ce sujet au sérieux et qu'elle continuera à prendre en considération cette problématique (comme évoqué dans sa réponse lors du CC précédent).

M. Walter Lanz intervient dans le cadre du nouveau règlement approuvé ce jour. Bien que sachant que les annexes 1, 2 et 3 sont de la compétence de la Municipalité, il souhaite suggérer qu'il y ait une distinction sur les montants prévus, dont le maximum est aujourd'hui de CHF 3'000.00 aujourd'hui ceci indépendamment de l'installation choisie. En effet, certaines installations ont un coût plus cher que d'autres. Ne faudrait-il pas avoir plusieurs maxima en fonction des installations à remplacer.

M. Etienne Fleury, Syndic, prend note. Sans entrer dans les détails, il indique que cela serait très complexe d'y répondre favorablement au vu du nombre important d'installations différentes.

Le président souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée et clos la séance.

Thierry Auberson



Président du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :40
Cheseaux, le 28 décembre 2024

Prochaines séances :

Mardi 11 mars 2025
Mardi 6 mai 2025
Mardi 17 juin 2025
Mardi 7 octobre 2025
Mardi 11 novembre 2025
Mardi 16 décembre 2025